



### Légende

--- Périmètre d'agglomération modifié

#### Zones selon la loi modifiée ACDU 2004 (régime 2004)

##### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

##### Zones d'habitation

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-1 a/b voir tableau en bas
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- HAB-2 a/b voir tableau en bas

##### Zones mixtes

- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics

##### Zones industrielles

- ZAE Zones d'activités économiques

##### Zones destinées à rester libres:

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières
- ZLSS Zones de loisirs sans séjour

##### Zones superposées

- Zones de secteurs sauvegardés
  - Zones soumises à un plan directeur
  - Zones de servitudes urbanisation
- Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif):**
- Zones protégées d'intérêt national
  - Zones protégées d'intérêt communautaires; et international
  - Réseau Natura 2000
  - Sites et monuments et ensembles classés
  - Zones inondables imposées par voie de RGD (HQ100)
  - Zones inondables imposées par voie de RGD(HQExtrem)
  - Sites archéologiques

##### Le réseau de circulation (à titre indicatif)

- Chemins repris (CR)
- Lignes ferroviaires
- Projets routiers

##### Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructure techniques

##### (à titre indicatif)

- Antenne téléphonie mobile
- Gare
- Arrêts autobus

#### Zones selon la loi modifiée ACDU 2004 (régime 2011)

##### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- ZMU-r2011 Zone mixte urbaine r2011

##### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires spécifiques relative:

- à la protection des sites et monuments nationaux

#### Zones selon la loi modifiée ACDU 2004 (régime 2017)

##### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 r2017 Zone d'habitation
- ZBEP r2017 Zone de bâtiments et d'équipements publics
- ZMU-r2017 Zone mixte urbain
- ZBEP r2017 - parc Zone de bâtiments et d'équipements publics - parc

##### Secteur et éléments d'intérêt communal

- Zone de servitude urbanisation type «Environnement construit»
- Construction à conserver

##### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires spécifiques relative:

- à l'aménagement du territoire
- plan directeur sectoriel "paysages"
- plan directeur sectoriel "transports" - Projets

##### Fond de Plan (PCN 10.01.2020):

- Parcellaire (PCN 10.01.2020)
- Bâtiments existants (PCN 10.01.2020)

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Administration Communale de Schiffflange</b>			
PROJET	<b>Modification du plan d'aménagement général</b> <b>« Centre » à Schiffflange</b>			
OBJET	<b>demande d'approbation</b>			
BUREAU D'ÉTUDES	<div style="text-align: right;">                     4, rue Albert Simon                      L-5315 Contern                      T (+352) 26 390-1  <b>LSC360.lu</b> </div> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> </div>			
DESSINÉ PAR	Vivianne KEILS	DATE	14.05.2025	
VÉRIFIÉ PAR	Henning NIEBOER	ÉCHELLE	1:2.500	
CONTROLÉ PAR				
FICHER	P:\LSC360\2023\20231554_ZP_Mod_PAG_Schiffflange_Centre\D_Plans			
PLAN N°	20231554_ModPAG_Centre_O2_demande_d_approbation			
<small>                     1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.                      2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTI, DIN, ...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.                      3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.                 </small>				